



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-06-12

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux au 14 rue Mercerie à l'Association « SOS MEDITERRANEE France » représentée par madame Emmanuelle RUANO, déléguée territoriale, pour une exposition.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément

CONSIDERANT que l'Association « SOS MEDITERRANEE France » représentée par madame Emmanuelle RUANO, déléguée territoriale de l'association dont le siège social est situé au CS 20585 – 13294 Marseille – Cedex 06 - souhaite occuper le local situé au 14 rue mercerie- 04200 SISTERON afin de promouvoir et organiser une exposition intitulée « Femmes, éclaireuses d'humanité ».

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer la convention entre la commune de Sisteron et l'Association « SOS MEDITERRANEE France » représentée par madame Emmanuelle RUANO, citée ci-dessus pour l'utilisation du local situé au 14 rue Mercerie – pour une exposition citée ci-dessus du lundi 12 juin 2023 (accrochage) au lundi 26 juin 2023 (décrochage).

ARTICLE 2 : Cette location est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et l'Association « SOS MEDITERRANEE France » représentée par madame Emmanuelle RUANO, Déléguée territoriale de l'association.

Fait à SISTERON, le 23 mai 2023

Le Maire,

D. SPAGNOU.